



2<sup>EME</sup> EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 23 JUIN 2015

La séance est conduite par le président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

**d'adopter le préavis municipal No 02/2015 :**

- 1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73 % de l'impôt cantonal de base.**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey